



N° 1570 | SEPTEMBRE 2021
ISSN 0396-1745

La Lettre confédérale

À LA UNE

Hommage à Isabelle Thérain | Pages 2 et 3

Paroles des compagnons de route
de la trésorière confédérale

Retraites complémentaires | Page 4

La CFTC avance des solutions
pour faire face au déficit
de l'Agirc-Arrco dû à la crise



ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT

Communiquer aujourd'hui | Page 5

« Devenir un guerrier du clavier »

Le syndicalisme à l'heure
des réseaux sociaux

MICRO-SOCIAL

Malakoff-Humanis | Pages 6 et 7

« On peut se faire entendre sans
être à la table des négociations »

Ce numéro comprend les

encarts : « Dispositif Transco -
Pour qui ? Pourquoi ? Comment en
profiter ? » et « Négocier un plan
de départ volontaire ».



Crédit : G. Bindi

Entre espérance et tristesse

Cette rentrée sociale est doublement particulière. Elle fait la part belle aux bilans économiques et sociaux de la crise sanitaire avec, je le crains, une sous-estimation de certaines de ses conséquences à long et moyen terme.

Elle se projette également, et trop précipitamment à mon sens, sur la prochaine élection présidentielle. Reçu à Matignon le 2 septembre, j'ai dit au Premier ministre que ce scrutin ne devait pas justifier un affolement du rythme des réformes.

Pas plus qu'il ne devait anesthésier le dialogue social.

J'ai donc fait valoir ce que la CFTC considère être les priorités du pays. La CFTC porte, depuis bientôt 18 mois, la vision d'une France qui saurait tirer les leçons de la crise par une montée en gamme des entreprises et des services publics, prenant elle-même appui sur une montée en compétence des travailleurs. Des travailleurs mieux formés, plus qualifiés, donc mieux rémunérés. Une richesse mieux partagée avec comme résultats : un pouvoir d'achat, une consommation donc, et, *in fine*, une croissance boostés.

Un cercle vertueux qui dessine une espérance à même de réconcilier nos concitoyens avec la vie publique ! Pour enclencher ce cercle vertueux, j'ai redit au Premier ministre le rôle central de la formation professionnelle avec ce qui doit devenir une obsession : mieux articuler besoins en compétences d'un côté, offre de formation et dispositifs d'insertion de l'autre. Cela, en concordance avec le « plan d'investissement pour la France de 2030 » promu par le gouvernement. Sur ce point, la CFTC a défendu trois cibles prioritaires : les métiers d'avenir, les secteurs qui garantissent la souveraineté de la France ou de l'Europe dans les domaines stratégiques, et une politique de grands travaux pour un aménagement ambitieux et équilibré de nos territoires.

J'ai aussi redit au Premier ministre quels seraient les mauvais choix. La réforme de l'assurance chômage, bien sûr, et la perspective d'une énième réforme des retraites, exclusivement centrée sur des mesures d'âge. En revanche, la CFTC est prête pour parler emploi des seniors, pénibilité, inégalités femmes-hommes et rémunérations... Autant de sujets qui impactent nos retraites.

Je ne peux pas conclure cet édito sans évoquer, avec Éric, la mémoire d'Isabelle, partie bien trop tôt, bien trop vite. Notre tristesse est immense et indescriptible. Nous n'oublierons pas son sourire, sa joie souvent contagieuse, et tout ce qu'elle a donné à notre CFTC durant presque 30 ans de militantisme. Un militantisme qui était aussi un professionnalisme. Nous exprimons, au nom du bureau confédéral dont elle était membre, toute notre peine et tout notre soutien à sa famille, à ses amis de la CFTC et d'ailleurs.

Cyril Chabanier,
président confédéral

Hommage à Isabelle Thérain

Isabelle Thérain, trésorière confédérale, nous a quittés le 26 juillet dernier. Par ces quelques lignes retraçant son engagement syndical et les témoignages de ses compagnons de route CFTC, la Confédération rend hommage à son investissement hors pair.

Née en 1958, Isabelle Thérain se tourne vers l'enseignement en lycée professionnel, dans le Nord. Passionnée par sa mission éducative, elle adhère dès 1994 au Syndicat national de l'enseignement chrétien CFTC de son département. Trésorière des sections départementale et académique du Syndicat, elle prend progressivement en charge la comptabilité de la section nationale dès 1999. Une efficacité reconnue en 2005, puisqu'elle est élue trésorière adjointe nationale, puis trésorière nationale en 2008 et 2011. Elle est aussi responsable des partenariats.

2011 marque un tournant, car elle accède à la présidence de la fédération Enseignement et Formation, mandat reconduit en 2014. Discrète, elle s'attache à défendre un militantisme fondé sur le travail d'équipe et la force du collectif : *«Il est fini le temps où chacun pouvait travailler seul dans son coin»*, déclare-t-elle.

Le 52^e Congrès confédéral de Vichy, en 2015, marque son élection aux fonctions de trésorière confédérale de la CFTC. Sa priorité est de conforter la situation financière de la CFTC, *«afin de pouvoir mener encore plus d'actions et de consolider notre poids»*, énonce-t-elle alors. À cette fin, il s'agit d'intégrer les nouveaux principes du financement du dialogue social,



Crédit: Bernard Couédard

un «enjeu de taille», reconnaît-elle. Le défi est atteint; elle est reconduite dans ses responsabilités lors du Congrès confédéral de Marseille, en 2019.

Après sept mois de lutte contre la maladie, Isabelle Thérain nous quitte le 26 juillet 2021, à l'âge de 62 ans. La CFTC présente ses plus sincères condoléances à sa famille, son époux, ses enfants et petits-enfants.



F. Maréchal



B. Couédard



CFTC

Ci-dessus, au Congrès de Marseille avec Éric Heitz et Cyril Chabanier.
Ci-contre, lors du Comité national, avec Bernard Sagez et Philippe Louis.

“Les mots me manquent

tellement je suis ému par le départ d'Isabelle. J'ai eu l'honneur de connaître Isabelle il y a de nombreuses années. C'est elle qui m'a formé, guidé, épaulé toutes ces dernières années. Elle a su, avec sa bienveillance légendaire, influencer mon orientation professionnelle, voire mes choix de vie. Aujourd'hui je perds une collègue, mais surtout une très bonne amie. Je garderai à jamais en mémoire son sourire, sa joie de vivre, sa disponibilité.

Je suis un peu orphelin sans toi, Isabelle. Ta présence chaleureuse et bienveillante me manque. Toi qui, de ta main, m'as aidé à me relever. Toi qui savais m'apaiser, me redonner du courage. J'ai eu cette merveilleuse chance de pouvoir compter sur quelqu'un comme toi. Une dernière prière, mais je sais que tu le fais déjà... Veille sur nous, comme tu l'as toujours fait. Un grand merci à toi pour toutes ces merveilleuses années passées auprès de toi.”

Pierre-Vincent Morales
Trésorier national, Snec-CFTC

“Merci Isabelle,

Tu as mené le bon combat du syndicalisme d'inspiration chrétienne jusqu'au bout de tes forces. Tu mérites l'hommage de tes compagnons de route. Et d'abord de ta belle famille du Snec, Nord et National, à laquelle j'appartiens comme toi. Une fraternité généreuse au service des personnels de l'enseignement chrétien. Des amitiés qui durent. Je garderai en mémoire ton bon sourire tranquille, qui inspirait confiance. Ta disponibilité, ton efficacité, ta gentillesse aussi: tu les as mises au service de la gestion de notre section, avec un tel talent que tu as été appelée pour la même charge au national et, finalement, comme trésorière confédérale. Il est vital, dans un syndicat, d'avoir un trésorier compétent, à l'écoute de chacun, vraiment au service et d'une totale probité. Tu l'as été pour nous tous. Repose en paix, Isabelle.”

Alain Deleu
Ancien président du Snec-CFTC,
président confédéral honoraire

En bref

VERDIR LES CSE

Les CSE des entreprises d'au moins 50 salariés vont être appelés à rendre des avis sur les conséquences environnementales de leur activité. La loi Climat* établit de nouvelles consultations entre les employeurs et le CSE sur ces questions. Le texte fixe que la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) doit désormais « répondre aux enjeux de la transition écologique ». La BDES devient la BDESE : base de données économiques, sociales et environnementales. Enfin, la formation économique, sociale et syndicale gagne « environnementale » dans son intitulé. La CFTC se félicite de l'attribution des missions environnementales aux CSE. Mais, afin que ces avancées ne soient pas seulement « cosmétiques », elle propose notamment de renforcer les moyens des représentants et de penser de nouvelles articulations avec les acteurs externes de l'entreprise (dont les inspecteurs du travail).

*Chapitre « Adapter l'emploi à la transition écologique » de la loi Climat et résilience, adoptée le 20 juillet 2021.

ANTIDISCRIMATIONS.FR



La plateforme de lutte contre les discriminations du Défenseur des droits, lancée en février dernier, présente déjà d'encourageantes statistiques : un public jeune, victime de discriminations liées à l'origine et dans l'emploi, dont 70 % des appels ou tchats ont abouti à des saisines. Très prochainement, la plateforme va se moderniser et proposer un ciblage plus précis des partenaires (organisations syndicales, associations, services de l'État...), des domaines (emploi, logement, éducation, biens et services...) comme des critères (origine, sexe, handicap...) et des territoires. Les personnes s'estimant victimes de discrimination auront ainsi la possibilité de contacter directement la CFTC pour une information ou un conseil juridique. Comme le souligne la charte d'engagement de la plateforme, signée par Cyril Chabanier, « la discrimination n'est pas une opinion, un sentiment ou une revendication, et ne pas être discriminé est un droit fondamental ».



RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

La CFTC avance des solutions

Quatre milliards d'euros. C'est le montant des pertes enregistrées par le régime de retraites complémentaires Agirc-Arrco en 2020. Pour y faire face, la CFTC a émis des propositions en passe d'être entendues.

La crise a engendré un trou de quatre milliards d'euros pour l'Agirc-Arrco. Ses gestionnaires (les organisations syndicales et patronales) se sont donc réunis pour y remédier rapidement. La CFTC a d'emblée fait part de sa volonté de ne pas pénaliser davantage les actifs, déjà très touchés par la crise. Elle a donc exclu toute augmentation des cotisations ou mesure d'âge, préférant puiser dans la réserve financière pour passer ce cap difficile.

La réserve, c'est ce «bas de laine» que les partenaires sociaux ont constitué pour se prémunir d'éventuels aléas économiques ou démographiques... Une précaution dont on peut, hélas, mesurer aujourd'hui la pertinence. La CFTC se prononce en faveur d'une mobilisation partielle de ce fonds (pas au-delà du ratio de sécurité de six mois de réserve, contre neuf actuellement), couplée à une revalorisation moindre des pensions en 2021 et 2022. De ce fait, les montants des pensions continueraient d'augmenter, mais en-deçà du niveau de l'inflation¹. Enfin, la CFTC a plaidé pour qu'on ne touche pas au fonds d'action sociale, crucial pour les retraités les plus fragilisés (*lire l'encadré*).

Quelles suites ?

La proposition de la CFTC, chiffres à l'appui, a su convaincre, puisqu'un projet d'avenant à l'ANI du 10 mai 2019² a été rédigé en ce sens. Il est actuellement soumis à signature auprès de l'ensemble des partenaires sociaux, ce, jusqu'au 15 septembre. Si le texte est entériné, il sera mis en œuvre dès novembre prochain, date des revalorisations de pensions.

■ MV



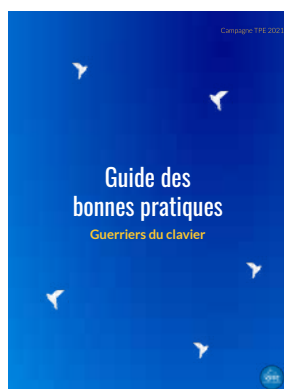
Protéger les retraités les plus fragiles

Les institutions de retraite complémentaire disposent d'une commission d'action sociale, qui peut être saisie en cas d'urgence (pour plus d'infos, consultez la plaquette Action sociale, disponible sur votre espace Adhérent).

Ce dispositif d'aide pour les retraités les plus fragiles reste très méconnu. C'est pourquoi la CFTC conditionne sa signature de l'avenant à la promotion de ce dispositif par l'Agirc-Arrco, ainsi qu'à l'abandon de la ponction de 2% des recettes de ce fonds, de prime abord envisagée pour combler le déficit. Concrètement, cette demande de la CFTC permet de libérer 13 millions d'euros supplémentaires pour nos seniors en grave difficulté.

1. La revalorisation des pensions est indexée sur l'inflation. Si l'inflation actuellement constatée se maintient à 1,4%, la mesure de moindre revalorisation serait quasi indolore - 2. Accord national interprofessionnel sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco.

COMMUNIQUER AUJOURD'HUI



Devenir un « guerrier du clavier » !

Impensable de communiquer aujourd'hui sans passer par les réseaux sociaux... Certes. Mais déployer une bonne stratégie digitale n'est pas si aisé qu'il y paraît. La Confédération édite un « mode d'emploi » des usages.

Tout le monde a un compte Facebook, tout le monde sait communiquer sur les réseaux sociaux... Pas si simple, en fait. Dans la nébuleuse des réseaux sociaux, il s'agit déjà de distinguer les grandes particularités de chacun. Ce *Guide des bonnes pratiques* s'attache aux quatre principaux : Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram. Conçu pour la récente campagne pour les élections TPE, il reste adapté à toute stratégie digitale en général, puisqu'il y décrit les manipulations de base pour partager du contenu en ligne... Et, par conséquent, gagner en notoriété.

Mais, attention, il ne s'agit pas de *liker* et de publier à tout-va pour être efficace ! Être à l'écoute s'apprend... tout comme savoir réagir face aux commentaires, surtout les plus virulents ! Que vous puisiez dans ce guide de judicieux conseils ou plutôt des piqûres de rappel, selon votre niveau de pratique des réseaux sociaux, n'hésitez pas à le consulter sur votre espace Adhérent (tapez « réseaux sociaux » dans la barre de recherche).

■ MV



Le syndicalisme à l'heure des réseaux sociaux

Comment les syndicats s'emparent-ils des opportunités offertes par les réseaux sociaux ? Avec quels objectifs... et quel taux de réussite ? La nouvelle étude Ires-CFTC s'attache à examiner toutes ces questions.

Faciliter l'organisation interne, s'adresser à des publics nouveaux et être au service des mobilisations collectives : ce sont les trois attendus de l'usage des réseaux sociaux par les organisations syndicales. Mais, au-delà des discours volontaristes et de l'implication de chacun, quels sont les plans d'action réellement mis en œuvre ? À quels freins se heurtent-ils ?

Deux sociologues ont entrepris cette étude de longue haleine auprès des principales confédérations syndicales, mais aussi au niveau de leurs fédérations et unions respectives. Cette publication offre ainsi un panorama des expérimentations

entreprises sur le terrain et des bénéfices obtenus en termes de communication. Elle pose aussi la délicate question de l'inscription de ces pratiques émergentes et variées dans les modes d'action plus « classiques » des OS, pour parvenir à une véritable dynamique participative.

Cette étude sera livrée dans les boîtes aux lettres de vos structures. D'ici là, n'hésitez pas à la découvrir sur votre espace Adhérent (tapez « réseaux sociaux » dans la barre de recherche).

■ MV

MALAKOFF-HUMANIS

« On peut se faire entendre sans être à la table des négociations »

Grosse déconvenue, en juin 2019, pour l'équipe CFTC. À l'issue de la fusion des groupes Malakoff-Médéric et Humanis, elle n'obtient pas la représentativité... Pour autant, elle a su prendre une belle part au dialogue avec les salariés et la direction.

La fusion de Malakoff-Médéric et d'Humanis, intervenue en janvier 2019, marque un virage brutal pour les représentants CFTC... comme pour les autres OS. Les sections des deux entités n'ont pas la même histoire, pas la même culture... Leurs membres ne se connaissent pas. Surtout, la CFTC est représentative chez Malakoff, pas chez Humanis. Il s'agit pourtant de mener campagne tambour battant, en vue de l'élection, en juin, des CSE... une instance fraîchement promulguée. La CFTC gagne la représentativité dans un seul des quatre CSE et la perd au niveau central. «*Passée la sidération, nous avons compris que c'était l'occasion de nous remettre en question et de nous renouveler, confie Katell Florent, élue CFTC au CSEC. Et, pour cela, il fallait avant tout apprendre à nous connaître.*»

« Organisation participative »

Les 24 élus comptent une large majorité de femmes (73%), dont beaucoup sont «nouvelles», à l'instar de Katell. «*Nous avons créé un groupe de discussion pour les élus, un autre pour les adhérents. Ce qui nous a permis de faire ou refaire connaissance. Qui adhère à la CFTC dans notre groupe, et pourquoi? On a tout repris de zéro, pour identifier les profils, les attentes, mais aussi les atouts de chacun.*» Un préalable pour mettre en place une «*organisation participative, explique Katell. Les approches descendantes, très peu pour nous! Chaque adhérent est invité à nous faire remonter ses sujets ou préoccupations; à nous de les relayer activement dans les instances.*» La section acquiert la force d'une communauté, dont le nombre d'adhérents grossit de mois en mois. Elle reprend la parole auprès des 10000 salariés. D'abord sous forme de tracts... qui font mouche.

Un ton différenciant

Adaptation d'urgence à la crise sanitaire, impacts du projet de réforme des retraites*, transformation des métiers... Les salariés du groupe de protection sociale font face, depuis deux ans, à des réorganisations successives et pas mal d'incertitudes. «*Pour autant, on ne souffle pas sur les braises de l'inquiétude, précise Katell. Notre force est la proximité que*

nous entretenons avec les salariés. Complètement à leur écoute, nous partons des situations auxquelles ils sont effectivement confrontés.» Résultat : les communications de la CFTC sont bientôt suivies par la moitié des salariés. Elles sont courtes, non dénuées d'humour, mais «*ni piquantes ni cyniques.*» Et surtout étayées, constructives. «*Ce ton nous distingue, il invite au dialogue.*»

L'enquête

Une invitation tacite à laquelle a répondu la direction, en recevant la CFTC en bilatérale à plusieurs reprises. «*La direction a apprécié que chaque problème relayé par nos soins soit strictement suivi de propositions pour en sortir,*», souligne Katell. En juin dernier, la CFTC lance une grande enquête auprès des salariés sur leurs conditions de travail durant le confinement. Elle fait remonter les résultats à la direction et à l'ensemble des collaborateurs au moment crucial où un avenant à l'accord télétravail se négocie. «*Même sans participer directement à ces négociations, nous avons pu peser, en rapportant les points de satisfaction ou d'insatisfaction des salariés.*» Concernant l'arrêt du versement de titres de restauration aux télétravailleurs, la CFTC a été moteur pour alerter au plus tôt les inspections du travail sur les différences de traitement entre les salariés du groupe.

Au final, les retours des inspections et ceux des salariés à l'enquête ont permis la mise en place :

- de la livraison à domicile de fauteuils ergonomiques,
- d'une participation aux frais de repas,
- d'une prime rétroactive sur l'année 2020,
- d'une indemnité forfaitaire pour compenser une partie des frais supplémentaires.

Le mécénat de compétence

Autre dossier dont se saisit la section : les «mesures d'âge» envisagées par la direction. «*Nous avons émis des propositions pour accompagner les départs anticipés volontaires... sans résultat. Nous sommes donc revenus à la charge avec de nouvelles suggestions, portant notamment sur le mécénat de compétence.*» L'idée est forte : elle permet aux salariés, touchés par l'usure

professionnelle ou la perte de sens au travail, de mettre transitoirement leur savoir-faire au service d'une association. «C'est du gagnant-gagnant, développe Katell. Le salarié se trouve valorisé par une telle mission; le groupe bénéficie de son expérience externe. Ça a beaucoup plu à la direction. Parfois, il s'agit juste de l'informer de l'existence de tels dispositifs et des mesures fiscales qui les accompagnent. Nous discutons même de son extension aux "carrières longues", soit à partir de 55 ans au lieu de 60.»

« On ne souffle pas sur les braises de l'inquiétude ; on invite au dialogue »

Renforcer le collectif de travail

Atteindre l'expertise nécessaire pour répondre aux salariés et présenter des pistes constructives à la direction n'est pas chose aisée. La section CFTC instaure donc des sessions de formation et d'échange en interne. «L'un de nos militants est conseiller du salarié. Nous avons préparé une liste de questions, et il viendra nous éclairer sur ces points juridiques délicats. Nous montons aussi une formation autour des mobilités, car les salariés nous interrogent beaucoup à ce sujet. À cette fin, nous bénéficions de l'aide de nos collègues des autres structures CFTC, à savoir le SPOR (Syndicat national du personnel des organismes de retraite complémentaire) et la fédération PSE.»

■ MV

* Le projet initial de réforme des retraites organise la suppression des régimes de base et complémentaire, au profit d'un régime unique à points. La loi de financement de la Sécurité sociale de décembre 2019 prévoit en ce sens un transfert à l'Urssaf de la mission de recouvrement des cotisations de retraite complémentaire, aujourd'hui dévolue à chaque organisme de protection sociale (horizon 2022).

En bref

VOS CONGRÈS EN RÉGION

- Fédération de la Métallurgie, du 15 au 17 septembre, à Deauville (14).
- UD de la Seine-Maritime, le 17 septembre, à Gruchet-le-Valasse.
- Fédération Santé-Sociaux (congrès extraordinaire), les 28 et 29 septembre, à Paris.
- UR Normandie, le 8 octobre, à Hérouville-Saint-Clair (14).
- UD du Nord, le 12 octobre, à Lille.
- UR Centre-Val de Loire (avec fusion de l'UID Indre-Val de Loire et de l'UD Eure-et-Loir), le 15 octobre, à Orléans (45).
- UD de l'Aisne (congrès extraordinaire), le 20 octobre, à Saint-Quentin.
- UD du Doubs, le 30 octobre, à Besançon.



**ORGANISATIONS
SYNDICALES**

Des solutions d'assurance solidaires de mon engagement

**La Macif
protège
votre activité
syndicale**

Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.



Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Essentiel pour moi

Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Crédit photo : Éric Audras - Onoky - GraphicObsession.